

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA GARDE-ADHÉMAR
Séance du jeudi 19 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 19 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 7

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 13 juin 2025

Etaient présent(e)s : M. LAPLANCHE-SERVIGNE François - Mme MILHAUD Agnès – M. SIMONIN Georges - Mme COSSIN Sabine - M. WINAUD-TUMBACH Georges – M. GAMET Jean-François - Mme BESSON-LLORET Véronique - Mme MOINE-DOUMENG Isabelle

Etaient absent(e)s : Mme ROLLAND Antoinette - Mme BARBET Christine - Mme HERBERT Maria- M. FARJON Jean-Marc - M. MACON François – M. FABRE Nicolas -Mme BIRADES-TROCCAZ Emilie

Pouvoirs : M. FABRE Nicolas donne pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE François
Mme BIRADES-TROCCAZ Emilie donne pouvoir à Mme MILHAUD Agnès

Est désigné comme secrétaire de séance : Agnès MILHAUD

DELIBERATION N° 2025 - 31 : VALIDATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET AUGMENTATION DES TARIFS DE LA ½ HEURE ET DU GOUTER A COMPTE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025

La commune propose un accueil périscolaire aux enfants fréquentant l'école maternelle et l'école élémentaire de La Garde-Adhémar.

Cet accueil périscolaire se déroule à la garderie périscolaire située à l'école élémentaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30.

À la suite de la mise en place du Portail famille en septembre 2024 et afin de clarifier le fonctionnement de l'accueil périscolaire, il y a lieu de mettre à jour et valider le règlement intérieur qui sera appliqué à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le règlement intérieur de l'accueil périscolaire annexé à la présente délibération, à compter de la rentrée de septembre 2025,

Accusé de réception en préfecture 026-212601389-20250619-2025-31-DE Date de réception préfecture : 24/06/2025

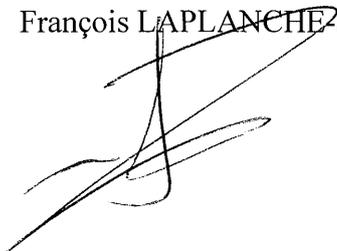
- **APPROUVE** l'augmentation du coût du prix de la demi-heure de garderie et du goûter
- **AUTORISE** le Maire à signer le règlement intérieur.

Vote: POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait le 19/06/2025

Le Maire,

François LAPLANCHE-SERVIGNE



Le secrétaire de séance,

Agnès MILHAUD

